

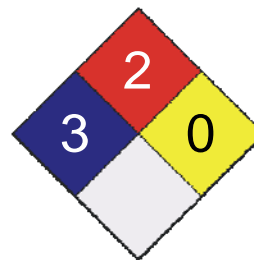
## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de la matière</b>	<b>Rhino Blast Graffiti Remover</b>
<b># CAS</b>	Mélange
<b>Usage du produit</b>	Nettoyant
<b>Fabricant</b>	Graffiti Solutions Canada 7785 Franktown Road Richmond, ON K0A 2Z0 CA Téléphone: 613-838-5842 Téléphone: 866-906-9273 No de télécopieur: 613-838-5843 613-996-6666

### CANUTEC

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	B



## 2. Identification des risques

<b>Description générale des risques</b>	DANGER -- CORROSIF Liquide combustible. Conserver à l'abri de la chaleur et des flammes. Contient potentiel un agent mutagène.
<b>Effets potentiels sur la santé à court terme</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
<b>Yeux</b>	Peut causer des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
<b>Peau</b>	Peut causer des brûlures chimiques. Le contact nocif peut causer des douleurs à retardement. Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).
<b>Ingestion</b>	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac. L'exposition au alcool aryle affecte le système nerveux central (nervosité, léthargie, incoordination, paralysie des pattes arrières, convulsions, prostration et dyspnée).
<b>Organes cibles</b>	Yeux. Système respiratoire. Foie. Peau. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.
<b>Effets chroniques</b>	Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau. L'exposition prolongée ou répétée aux dilutions peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
<b>Signes et symptômes</b>	Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	5 - 10
Alcool aryle	CCRMD#7218	40 - 70
Monoéthanolamine	141-43-5	1 - 5
Éthanol	64-17-5	0.1 - 1

**Remarques sur la composition** On a concédé une exemption de secret de fabrication à ce produit.  
La date de la accordé d'exemption correspondant au produit est le 3 mars 2009.

Toutes les concentrations sont énoncées en % / poids.

---

## 4. Premiers soins

---

### Mesures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Laver immédiatement l'œil contaminé ou les yeux contaminés en laissant couler l'eau tiède pendant au moins 60 minutes, tout en maintenant le ou les paupières ouvertes. Lors du rinçage, prendre garde de ne pas contaminer l'œil non affecté ou le visage avec de l'eau contaminée.
<b>Contact avec la peau</b>	Sous l'eau courante, enlever les vêtements, les chaussures et les articles de cuir contaminés. Sans interruption continuer à rincer la zone affectée avec de l'eau tiède, en laissant couler de l'eau doucement pendant 60 minutes.
<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
<b>Ingestion</b>	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.
<b>Conseils généraux</b>	Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Propriétés inflammables</b>	Combustible d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Dioxyde de carbone. Mousse d'alcool. Pulvérisation d'eau. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible
<b>Protection pour les pompiers</b>	
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Pas disponible
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible

---

## 6. Procédures en cas de déversement

---

<b>Précautions individuelles</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
<b>Méthodes de contention</b>	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Retirer les sources d'ignition. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. En cas de déversement accidentel important, asperger d'eau et endiguer en vue d'une mise au rebut ultérieure. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manipulation</b>	DANGER CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU. COMBUSTIBLE  Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
<b>Stockage</b>	Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C). Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Alcool arylique	<b>ACGIH-TLV</b> Indéterminé <b>OSHA-PEL</b> Indéterminé
Éthanol	<b>ACGIH-TLV</b> MPT: 1000 ppm LECT: 1000 ppm <b>OSHA-PEL</b> MPT: 1000 ppm
Hydroxyde de potassium	<b>ACGIH-TLV</b> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> <b>OSHA-PEL</b> Indéterminé
Monoéthanolamine	<b>ACGIH-TLV</b> MPT: 3 ppm LECT: 6 ppm <b>OSHA-PEL</b> MPT: 3 ppm

Alcool arylique a une limite d'exposition AIHA WEEL de 10 ppm (TWA 8hr).

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Ventilation générale adéquate.
<b>Protection individuelle</b>	
<b>Protection pour les yeux et le visage</b>	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	White
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Forme</b>	gel
<b>Odeur</b>	Légèrement aromatique
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible
<b>État physique</b>	Liquide

<b>pH</b>	11.6
<b>Point de fusion</b>	Pas disponible
<b>Point de congélation</b>	-24 °C (-11.20 °F)
<b>Point d'ébullition</b>	200 °C (392.00 °F)
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	92 °C (197.60 °F) TVC
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume</b>	Pas disponible
<b>Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume</b>	Pas disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas disponible
<b>Densité</b>	Pas disponible
<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (H2O)</b>	Pas disponible
<b>COV (Poids %)</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Visqueux
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	Pas disponible

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Réagit violemment avec des matières acides. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Eviter les températures élevées.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Des agents d'oxydation.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. Propriétés toxicologiques

<b>Effets aigus</b>	Monoéthanolamine a un DL50 cutanée (lapin) de 1,0 mL / kg (1018 mg / kg; poids spécifique à 20 ° C = 1,018 g / mL)
---------------------	--

### Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Alcool aryle	8.8 mg/l/4h rat
Éthanol	31623 ppm rat
Hydroxyde de potassium	Pas disponible
Monoéthanolamine	1210 mg/m3 souris

### Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Alcool aryle	1230 mg/kg rat
Éthanol	3450 mg/kg souris; 7060 mg/kg rat
Hydroxyde de potassium	214 mg/kg rat
Monoéthanolamine	1720 mg/kg rat; 700 mg/kg souris

### Effets d'une exposition aiguë

<b>Yeux</b>	Peut causer des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
<b>Peau</b>	Peut causer des brûlures chimiques. Le contact nocif peut causer des douleurs à retardement. Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau.

<b>Inhalation</b>	L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).	
<b>Ingestion</b>	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac. L'exposition au alcool aryle affecte le système nerveux central (nervosité, léthargie, incoordination, paralysie des pattes arrières, convulsions, prostration et dyspnée).	
<b>Sensibilisation</b>	Alcool aryle a provoqué une sensibilisation de la peau chez les travailleurs et les animaux.	
<b>Effets chroniques</b>	D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens</b>		
Éthanol	64-17-5	A3 - Substance cancérogène confirmée par rapport aux animaux au effet inconnu para rapport aux hommes.
<b>IARC - Groupe 1 (Cancérogène aux Humains)</b>		
Éthanol	64-17-5	Monograph 100E [in preparation] (in alcoholic beverages); Monograph 96 [in preparation] (in alcoholic beverages)
<b>Mutagénicité</b>	Alcool aryle provoqué une augmentation des aberrations chromosomiques dans les cellules d'ovaire de hamster chinois.	
	Des effets mutagéniques ont été observés dans somatique et les cellules reproductrices des animaux vivants (des rats et des souris) ont exposé aux doses orales élevées d'éthanol.	
<b>Effets sur la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA	
<b>Tératogénicité</b>	Les études chez les animaux ont démontré que l'ingestion d'éthanol peut provoquer de l'embryotoxicité, de la tératogènes et de la fototoxicité en présence de toxicité maternelle.	
<b>Matières synergiques</b>	Pas disponible	

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.	
<b>Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data</b>		
Alcool aryle	Secret commercial	3 Hr EC50 <i>Anabaena variabilis</i> : 35 mg/L
Monoéthanolamine	141-43-5	72 Hr EC50 <i>Desmodesmus subspicatus</i> : 15 mg/L
<b>Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data</b>		
Alcool aryle	Secret commercial	96 Hr LC50 <i>Pimephales promelas</i> : 460 mg/L [static]; 96 Hr LC50 <i>Lepomis macrochirus</i> : 10 mg/L [static]
Éthanol	64-17-5	96 Hr LC50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> : 12.0 - 16.0 mL/L [static]; 96 Hr LC50 <i>Pimephales promelas</i> : >100 mg/L [static]; 96 Hr LC50 <i>Pimephales promelas</i> : 13400 - 15100 mg/L [flow-through]
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	96 Hr LC50 <i>Gambusia affinis</i> : 80 mg/L [static]
Monoéthanolamine	141-43-5	96 Hr LC50 <i>Pimephales promelas</i> : 227 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 <i>Brachydanio rerio</i> : 3684 mg/L [static]; 96 Hr LC50 <i>Lepomis macrochirus</i> : 300-1000 mg/L [static]; 96 Hr LC50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> : 114-196 mg/L [static]; 96 Hr LC50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> : >200 mg/L [flow-through]
<b>Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data</b>		
Alcool aryle	Secret commercial	48 Hr EC50 water flea: 23 mg/L
Éthanol	64-17-5	48 Hr LC50 <i>Daphnia magna</i> : 9268 - 14221 mg/L; 24 Hr EC50 <i>Daphnia magna</i> : 10800 mg/L; 48 Hr EC50 <i>Daphnia magna</i> : 2 mg/L [Static]
Monoéthanolamine	141-43-5	48 Hr EC50 <i>Daphnia magna</i> : 65 mg/L
<b>Effets sur l'environnement</b>	Pas disponible	
<b>Toxicité aquatique</b>	Pas disponible	
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Pas disponible	
<b>Bioaccumulation /accumulation</b>	Pas disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Pas disponible	
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Pas disponible	
<b>Information sur l'évolution des produits chimiques</b>	Pas disponible	
<b>Autres effets adverses</b>	Pas disponible	

## 13. Élimination des résidus

<b>Codes de déchets</b>	Pas disponible
<b>Instructions relatives à l'élimination des résidus</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Pas disponible

Emballages contaminés Pas disponible

## 14. Informations relatives au transport

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

**Appellation réglementaire adéquate** Liquide corrosif, n.s.a (Hydroxyde de potassium RQ = 13280 lbs)

**Classe de danger** 8

**Numéro UN** UN1760

**Groupe d'emballage** II

#### Renseignements supplémentaires:

**Dispositions particulières** B2, IB2, T11, TP2, TP27

**Exceptions liées au conditionnement** 154

**Numéro du guide des mesures d'urgence** 154



### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

**Appellation réglementaire adéquate** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium)

**Classe de danger** 8

**Numéro UN** UN1760

**Groupe d'emballage** II

#### Renseignements supplémentaires:

**Dispositions particulières** 16



## 15. Données réglementaires

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Alcool aryle	Secret commercial	1 %
Éthanol	64-17-5	0.1 %
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1 %
Monoéthanolamine	141-43-5	1 %

**Règlements fédéraux des États-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Hydroxyde de potassium 1310-58-3 1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

#### U.S. - CWA (Clean Water Act) - Hazardous Substances

Hydroxyde de potassium 1310-58-3 Présent

#### Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

**Dangereux selon 29 CFR 1910.1200** Oui

#### CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Hydroxyde de potassium: 1000.0000  
Dodécylbenzènesulfonate de sodium: 1000.0000

## Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

<b>Catégories de danger</b>	Risque immédiat - Oui Risque différé - Non Risque d'incendie - Oui Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
<b>Section 302 substance extrêmement dangereuse</b>	Non
<b>Section 311 produit chimique dangereux</b>	Oui
<b>Clean Air Act (CAA)</b>	Pas disponible
<b>Clean Water Act (CWA)</b>	Pas disponible
<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
<b>Classement SIMDUT</b>	Catégorie B-Division 3:Liquide combustible, Catégorie D-Division 2A, Catégorie E-Matière corrosive

## L'étiquetage SIMDUT



## Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales et affecter l'appareil reproducteur.

### U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Éthanol	64-17-5	Présent (se rapporte à des solutions supérieur ou égal à 25% qui ne sont pas des alcools de boisson)
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Présent
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity

Éthanol	64-17-5	toxicité développementale, date initiale 10/1/87 (quand en boissons alcooliques)
---------	---------	--

### U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Monoéthanolamine	141-43-5	Présent
------------------	----------	---------

### U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
------------------------	-----------	-----------------------------------

### U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Alcool aryle	Secret commercial	Présent
Éthanol	64-17-5	Téatogène
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Présent
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Alcool aryle	Secret commercial	Présent
Éthanol	64-17-5	Présent
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Présent
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Éthanol	64-17-5	sn 0844
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	sn 1571
Monoéthanolamine	141-43-5	sn 0835

### U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1000 lb RQ (air); 100 lb RQ (terre/eau)
------------------------	-----------	---

### U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Alcool aryle	Secret commercial	Présent
Éthanol	64-17-5	Présent
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Risque pour l'environnement
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List

Éthanol	64-17-5	Toxique; Inflammable
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Toxique; Inflammable
Monoéthanolamine	141-43-5	Toxique; Inflammable

## Nom du stock

Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

---

## 16. Renseignements divers

---

**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

02-Nov-2010

**Date en vigueur**

15-Jan-2011

**Date d'expiration**

15-Jan-2014

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.